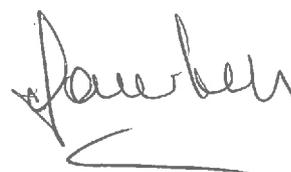


FONDS DE DOTATION GEORGES FAIVELEY

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Faiveley", with a long horizontal stroke extending to the right below the name.

Bilan Actif

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tenue de compte EURO

Fonds de Dotation Georges Faiveley

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET (N) 31/12/2023	NET (N-1) 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit	1 099 249	442 133	657 117	986 631
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations incorporelles	1 099 249	442 133	657 117	986 631
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	0	0	0	0
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
TOTAL Immobilisations Financières	0	0	0	0
TOTAL (I) ACTIF IMMOBILISE	1 099 249	442 133	657 117	986 631
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	0		0	0
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 320 353		1 320 353	828 916
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II) ACTIF CIRCULANT	1 320 353	0	1 320 353	828 916
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 419 603	442 133	1 977 470	1 815 546

Bilan Passif

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tenue de compte EURO

Fonds de Dotation Georges Faiveley

PASSIF	EXERCICE (N) 31/12/2023	EXERCICE (N-1) 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds Propres avec droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	798 000	528 000
Report à nouveau	13 816	9 368
Excédent ou déficit de l'exercice	491 437	274 447
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 318 253	826 816
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements		
Provisions règlementées		
TOTAL (I) FONDS PROPRES	1 318 253	826 816
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	657 117	986 631
Fonds dédiés		
TOTAL (II) FONDS REPORTES OU DEDIES	657 117	986 631
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III) PROVISIONS	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100	2 100
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) DETTES	2 100	2 100
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 977 470	1 815 546

Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tenue de compte EURO

Fonds de Dotation Georges Faiveley

COMPTE DE RESULTAT	NET (N) 31/12/2023	NET (N-1) 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL (I) PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 350	2 243
Aides financières	130 000	130 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	0	0
TOTAL (II) CHARGES D'EXPLOITATION	132 350	132 243
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-132 350	-132 243
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	607 046	406 691
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 742	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (III) PRODUITS FINANCIERS	623 788	406 691
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV) CHARGES FINANCIERES	0	0
2. RESULTAT FINANCIER	623 788	406 691
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	491 437	274 447

Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tenue de compte EURO

Fonds de Dotation Georges Faiveley

COMPTE DE RESULTAT	NET (N) 31/12/2023	NET (N-1) 31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (V) PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL (VI) CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII)	0	0
Impôts sur les Bénéfices (VIII)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	623 788	406 691
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	132 350	132 243
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	491 437	274 447
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

**Fonds de Dotation Georges
Faiveley**

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2023

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Présentation du Fonds de Dotation et faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Présentation du Fonds de Dotation	3
1.2	Evènements principaux	3
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations et Amortissements	4
2.2	Passif	6
2.2.1	Tableau de variation des fonds propres	6
2.2.2	Fonds reportés liés aux legs ou donations	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8

1 Présentation du Fonds de Dotation et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Présentation du Fonds de Dotation

Le rôle du Fonds de Dotation Georges Faiveley consiste à :

1. Favoriser, soutenir et financer directement ou Indirectement des actions d'accompagnement et de défense des agriculteurs et des viticulteurs en difficulté, en les aidant notamment à faire valoir leurs droits, à préserver les emplois, à défendre leurs familles, à accompagner leurs projets de changement et de développement, et à lutter contre l'exclusion en milieu rural.
2. Optimiser l'efficacité des sauvetages en mer en participant au financement (i) de nouveaux moyens matériels et (ii) de la formation des sauveteurs en mer pour leur permettre d'agir dans les meilleures conditions pour la sécurité des usagers de la mer.
3. Favoriser, soutenir et financer directement ou Indirectement des activités d'intérêt général à caractère éducatif, social, et/ou médical, afin notamment de contribuer à l'aide alimentaire et aux soins des personnes en situation de précarité et encourager l'engagement des personnes dans les domaines précités.
4. Et plus généralement encourager, financer et soutenir la création et le développement de tous projets ayant des objets analogues.

1.2 Evènements principaux

Hormis le point évoqué au §2.1.1.2, aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC2009-01 et ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.1 Immobilisations et Amortissements

2.1.1.1 Tableau des mouvements des immobilisations et amortissements

Immobilisations Brutes	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
<i>Donations Temporaires d'usufruit</i>	1 099 249			1 099 249
<u>Immobilisations Corporelles</u>	0			0
<u>Immobilisations Financières</u>	0			0
Total Général	1 099 249			1 099 249

Amortissements	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
<i>Amort. Donation temporaire d'usufruit</i>	112 619	329 514	0	442 133
<u>Immobilisations Corporelles</u>	0	0	0	0
<u>Immobilisations Financières</u>	0	0	0	0
Total Général	112 619	329 514	0	442 133

2.1.1.2 Donations temporaires d'usufruit

- Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a reçu l'usufruit à durée fixe d'une durée totale de cinq années, commençant à courir le 29 décembre 2020 pour se terminer le 31 décembre 2025 de 59.114.328 parts sociales de la société **MAUVARENNES SARL**.

L'évaluation de l'usufruit à durée fixe a été déterminée par la valeur économique actualisée des dividendes espérés, soit à la somme de 276.762 euros.

La donation temporaire d'usufruit a été amortie sur la durée de la donation temporaire soit sur 5 ans. Un amortissement de 55 352 euros a donc été comptabilisé en contrepartie du compte 1912. « Donation temporaire d'usufruit » de la rubrique des Fonds reportés.

- Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a reçu l'usufruit à durée fixe d'une durée totale de trois années, commençant à courir le 29 décembre 2022 pour se terminer le 20 décembre 2025 de 40.407 actions de la société **FAIVINVEST SCA**.

L'évaluation de l'usufruit à durée fixe a été déterminée par la valeur économique actualisée des dividendes espérés, soit à la somme de 550.819 euros.

La donation temporaire d'usufruit a été amortie sur la durée de la donation temporaire soit sur 3 ans. Au 31 décembre 2023, un amortissement de 183 606 euros a donc été comptabilisé en contrepartie du compte 1912. « Donation temporaire d'usufruit » de la rubrique des Fonds reportés.

- Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a reçu l'usufruit à durée fixe d'une durée totale de trois années, commençant à courir le 28 décembre 2022 pour se terminer le 20 décembre 2025 de 118.556.908 parts sociales de la société **MAUVARENNES SARL**.

L'évaluation de l'usufruit à durée fixe a été déterminée par la valeur économique actualisée des dividendes espérés, soit à la somme de 271.669 euros.

La donation temporaire d'usufruit a été amortie sur la durée de la donation temporaire soit sur 3 ans. Au 31 décembre 2023, un amortissement de 90 556 euros a donc été comptabilisé en contrepartie du compte 1912. « Donation temporaire d'usufruit » de la rubrique des Fonds reportés.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Fonds Propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserves pour projet de l'entité	528 000	270 000			798 000
Report à nouveau	9 368	4 447			13 816
Excédent de l'Exercice	274 447		491 437	274 447	491 437
Total	826 816	274 447	491 437	266 524	1 318 253

Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a été constitué avec une dotation initiale de 15 000 euros. Cette somme a été effectivement versée en date du 7 février 2019.

Il faut préciser la non-consomptibilité de cette dotation. En effet, le Fonds ne pourra conduire aucune opération ayant pour effet de consommer le capital de la dotation.

Le 28 juin 2023, le Fonds de Dotation Georges Faiveley a décidé d'affecter l'excédent 2021 de la façon suivante :

- 270 000 euros sont affectés en compte de « Réserves pour Projet de l'entité ». Le Conseil d'Administration projette en effet d'acquérir une parcelle de Grand Cru dans le vignoble bourguignon afin d'en faire don à une œuvre d'utilité publique dans le domaine médical et social bourguignonne.
- 4 447 euros en report à nouveau pour le fonctionnement du Fonds de Dotation.

2.2.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds reportés	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	986 631		329 514	657 117
Fonds reportés liés aux legs ou donations	986 631		329 514	657 117

3 Informations relatives au compte de résultat

Le résultat du Fonds de Dotation Georges Faiveley pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à un montant de 491 437 euros. Il est composé de :

- En Produit :
 - o Des dividendes reçus des sociétés FAIVINVEST et MAUVARENNES pour la somme totale de 607 046 euros,
 - o Des produits financiers pour la somme de 16 742 euros

- En charges :
 - o D'un don de 65 000 euros à l'association « Solidarité Paysans »,
 - o D'un don de 30 000 euros à la Banque Alimentaire,
 - o D'un don de 30 000 euros à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM),
 - o D'un don de 5 000 euros à l'association « ACCAKIDS » au Portugal,
 - o Et de frais de fonctionnement pour la somme de 2 350 euros.

Le Fonds de dotation n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature.

FONDS DE DOTATION GEORGES FAIVELEY

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
Déclaré à la préfecture de Côte d'Or le 30 novembre 2017
Siège social : 8 rue du Tribourg – 21800 NUITS SAINT GEORGES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du FONDS DE DOTATION GEORGES FAIVELEY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION GEORGES FAIVELEY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2.1.1.2 de l'annexe, et conformément au règlement de l'ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, votre fonds de dotation a comptabilisé à son actif et son passif la donation temporaire d'usufruit dont il a bénéficié.

Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nous avons examiné l'évaluation qui a été faite de la donation temporaire d'usufruit, ainsi que les modalités de l'inscription à l'actif et au passif de cette opération, et nous nous sommes assuré que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 14 juin 2024

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Arnaud CHANTERANNE

Commissaire aux Comptes Associé

Signé électroniquement le 14/06/2024 par
Arnaud Chanteranne



Fonds de Dotation Georges Faiveley

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET (N) 31/12/2023	NET (N-1) 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit	1 099 249	442 133	657 117	986 631
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations incorporelles	1 099 249	442 133	657 117	986 631
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	0	0	0	0
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
TOTAL Immobilisations Financières	0	0	0	0
TOTAL (I) ACTIF IMMOBILISE	1 099 249	442 133	657 117	986 631
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	0		0	0
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 320 353		1 320 353	828 916
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II) ACTIF CIRCULANT	1 320 353	0	1 320 353	828 916
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 419 603	442 133	1 977 470	1 815 546

Fonds de Dotation Georges Faiveley

PASSIF	EXERCICE (N) 31/12/2023	EXERCICE (N-1) 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds Propres avec droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	798 000	528 000
Report à nouveau	13 816	9 368
Excédent ou déficit de l'exercice	491 437	274 447
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 318 253	826 816
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements		
Provisions règlementées		
TOTAL (I) FONDS PROPRES	1 318 253	826 816
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	657 117	986 631
Fonds dédiés		
TOTAL (II) FONDS REPORTEES OU DEDIES	657 117	986 631
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III) PROVISIONS	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100	2 100
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) DETTES	2 100	2 100
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 977 470	1 815 546

Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tenue de compte EURO

Fonds de Dotation Georges Faiveley

COMPTE DE RESULTAT	NET (N) 31/12/2023	NET (N-1) 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL (I) PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 350	2 243
Aides financières	130 000	130 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	0	0
TOTAL (II) CHARGES D'EXPLOITATION	132 350	132 243
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-132 350	-132 243
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	607 046	406 691
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 742	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (III) PRODUITS FINANCIERS	623 788	406 691
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV) CHARGES FINANCIERES	0	0
2. RESULTAT FINANCIER	623 788	406 691
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	491 437	274 447

Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tenue de compte EURO

Fonds de Dotation Georges Faiveley

COMPTE DE RESULTAT	NET (N) 31/12/2023	NET (N-1) 31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (V) PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL (VI) CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII)	0	0
Impôts sur les Bénéfices (VIII)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	623 788	406 691
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	132 350	132 243
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	491 437	274 447
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

**Fonds de Dotation Georges
Faiveley**

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2023

Montants exprimés en EUR

1 Présentation du Fonds de Dotation et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Présentation du Fonds de Dotation

Le rôle du Fonds de Dotation Georges Faiveley consiste à :

1. Favoriser, soutenir et financer directement ou Indirectement des actions d'accompagnement et de défense des agriculteurs et des viticulteurs en difficulté, en les aidant notamment à faire valoir leurs droits, à préserver les emplois, à défendre leurs familles, à accompagner leurs projets de changement et de développement, et à lutter contre l'exclusion en milieu rural.
2. Optimiser l'efficacité des sauvetages en mer en participant au financement (i) de nouveaux moyens matériels et (ii) de la formation des sauveteurs en mer pour leur permettre d'agir dans les meilleures conditions pour la sécurité des usagers de la mer.
3. Favoriser, soutenir et financer directement ou Indirectement des activités d'intérêt général à caractère éducatif, social, et/ou médical, afin notamment de contribuer à l'aide alimentaire et aux soins des personnes en situation de précarité et encourager l'engagement des personnes dans les domaines précités.
4. Et plus généralement encourager, financer et soutenir la création et le développement de tous projets ayant des objets analogues.

1.2 Evènements principaux

Hormis le point évoqué au §2.1.1.2, aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC2009-01 et ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.1 Immobilisations et Amortissements

2.1.1.1 Tableau des mouvements des immobilisations et amortissements

Immobilisations Brutes	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
<i>Donations Temporaires d'usufruit</i>	1 099 249			1 099 249
<u>Immobilisations Corporelles</u>	0			0
<u>Immobilisations Financières</u>	0			0
Total Général	1 099 249			1 099 249

Amortissements	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
<i>Amort. Donation temporaire d'usufruit</i>	112 619	329 514	0	442 133
<u>Immobilisations Corporelles</u>	0	0	0	0
<u>Immobilisations Financières</u>	0	0	0	0
Total Général	112 619	329 514	0	442 133

2.1.1.2 Donations temporaires d'usufruit

- Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a reçu l'usufruit à durée fixe d'une durée totale de cinq années, commençant à courir le 29 décembre 2020 pour se terminer le 31 décembre 2025 de 59.114.328 parts sociales de la société **MAUVARENNES SARL**.

L'évaluation de l'usufruit à durée fixe a été déterminée par la valeur économique actualisée des dividendes espérés, soit à la somme de 276.762 euros.

La donation temporaire d'usufruit a été amortie sur la durée de la donation temporaire soit sur 5 ans. Un amortissement de 55 352 euros a donc été comptabilisé en contrepartie du compte 1912. « Donation temporaire d'usufruit » de la rubrique des Fonds reportés.

- Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a reçu l'usufruit à durée fixe d'une durée totale de trois années, commençant à courir le 29 décembre 2022 pour se terminer le 20 décembre 2025 de 40.407 actions de la société **FAIVINVEST SCA**.

L'évaluation de l'usufruit à durée fixe a été déterminée par la valeur économique actualisée des dividendes espérés, soit à la somme de 550.819 euros.

La donation temporaire d'usufruit a été amortie sur la durée de la donation temporaire soit sur 3 ans. Au 31 décembre 2023, un amortissement de 183 606 euros a donc été comptabilisé en contrepartie du compte 1912. « Donation temporaire d'usufruit » de la rubrique des Fonds reportés.

- Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a reçu l'usufruit à durée fixe d'une durée totale de trois années, commençant à courir le 28 décembre 2022 pour se terminer le 20 décembre 2025 de 118.556.908 parts sociales de la société **MAUVARENNES SARL**.

L'évaluation de l'usufruit à durée fixe a été déterminée par la valeur économique actualisée des dividendes espérés, soit à la somme de 271.669 euros.

La donation temporaire d'usufruit a été amortie sur la durée de la donation temporaire soit sur 3 ans. Au 31 décembre 2023, un amortissement de 90 556 euros a donc été comptabilisé en contrepartie du compte 1912. « Donation temporaire d'usufruit » de la rubrique des Fonds reportés.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Fonds Propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves pour projet de l'entité	528 000	270 000			798 000
Report à nouveau	9 368	4 447			13 816
Excédent de l'Exercice	274 447		491 437	274 447	491 437
Total	826 816	274 447	491 437	266 524	1 318 253

Le Fonds de Dotation Georges Faiveley a été constitué avec une dotation initiale de 15 000 euros. Cette somme a été effectivement versée en date du 7 février 2019.

Il faut préciser la non-consomptibilité de cette dotation. En effet, le Fonds ne pourra conduire aucune opération ayant pour effet de consommer le capital de la dotation.

Le 28 juin 2023, le Fonds de Dotation Georges Faiveley a décidé d'affecter l'excédent 2022 de la façon suivante :

- 270 000 euros sont affectés en compte de « Réserves pour Projet de l'entité ». Le Conseil d'Administration projette en effet d'acquérir une parcelle de Grand Cru dans le vignoble bourguignon afin d'en faire don à une œuvre d'utilité publique dans le domaine médical et social bourguignonne.
- 4 447 euros en report à nouveau pour le fonctionnement du Fonds de Dotation.

2.2.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds reportés	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	<i>986 631</i>		<i>329 514</i>	<i>657 117</i>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	986 631		329 514	657 117

3 Informations relatives au compte de résultat

Le résultat du Fonds de Dotation Georges Faiveley pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à un montant de 491 437 euros. Il est composé de :

- En Produit :
 - Des dividendes reçus des sociétés FAIVINVEST et MAUVARENNES pour la somme totale de 607 046 euros,
 - Des produits financiers pour la somme de 16 742 euros
- En charges :
 - D'un don de 65 000 euros à l'association « Solidarité Paysans »,
 - D'un don de 30 000 euros à la Banque Alimentaire,
 - D'un don de 30 000 euros à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM),
 - D'un don de 5 000 euros à l'association « ACCAKIDS » au Portugal,
 - Et de frais de fonctionnement pour la somme de 2 350 euros.

Le Fonds de dotation n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature.